

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 9
Nombre de Votants : 11
Date de la convocation : 26 JUILLET 2023
Date de l'affichage : 26 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 01/08/2023
Reçu en préfecture le 01/08/2023
Publié le 01/08/2023
ID : 073-217302785-20230731-2023_42-DE



Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du TRENTE ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le trente et un juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne
Mme CORTESE Marie-Andrée procuration à M. BALANSARD François
M. PELLISSIER Mathieu

Mme CORVAL Corinne a été désignée secrétaire.

OBJET : PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE
APPROBATION, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude géotechnique préalable établie par la société EGSOL le 09/02/2016,

Vu l'avis favorable émis par M. Patrick TALUY, hydrogéologue agréé, en novembre 2022,

Considérant le délai de rotation légal de 5 ans,

Considérant que la commune de SAINT-REMY-DE-MAURIENNE est une commune rurale disposant d'une liberté de décision en matière de création de cimetière,

Considérant le projet établi par le cabinet MESUR'ALPES – 205 rue de la Libération – 73 300 St Jean de Maurienne, Maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'extension du cimetière sur les parcelles communales cadastrées section D numéros 3068 et 3074 constituant l'emplacement réservé n° 10 au PLU et le montant estimatif des travaux de 419 783,00 € (tranche ferme : 210 529,00 € / tranche conditionnelle : 209 254,00 €)
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie (FDEC),
- AUTORISE M. le Maire à publier l'appel d'offre correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

